

Je ne suis absolument pas d'accord avec la loi telle qu'elle se présentait. La Loi sur les Indiens établissait une discrimination à l'égard des femmes, et c'est quelque chose que je refuse catégoriquement. Mais imposer un redressement de la situation aux bandes d'office et de manière aussi cavalière n'est pas à mon avis la bonne façon de procéder. Nous aurions bien mieux fait de dire aux bandes de contrôler elles-mêmes leur affiliation. Nous aurions été beaucoup plus avisés de leur dire que si dans deux ans il y avait encore des injustices qui n'avaient pas été redressées, notre Parlement pourrait alors intervenir. D'un côté, nous disons que nous voulons laisser les Indiens se gouverner eux-mêmes et nous en avons parlé à la conférence des premiers ministres. Comme je l'ai dit hier, le rapport Penner publié l'an dernier montre clairement que c'est la bonne voie. Je comprends que l'on soit pressé. Je comprends l'indignation que nous partageons tous lorsque nous regardons la Loi sur les Indiens et que nous constatons à quelle discrimination ils ont été soumis pendant des années. Les femmes indiennes qui épousaient des non-Indiens perdaient leur statut d'Indienne et étaient exclues des réserves. Les femmes d'hommes qui épousaient des non-Indiennes devenaient des Indiens assujettis aux traités ou inscrits et membres de bandes. C'était manifestement une injustice.

• (1120)

L'autonomie politique des Indiens a évolué jusqu'à un certain point. Le contrôle de l'affiliation aux bandes a toujours relevé de leur juridiction. Le gouvernement fédéral du Canada peut déterminer qui est Indien de plein droit ou inscrit, mais cela n'impose pas l'appartenance à une bande. Nous avons nui aux femmes qui voulaient retrouver un statut conventionné. Nous leur nuisons aussi par inadvertance parce que nous empêchons les enfants et les petits-enfants de ces femmes d'obtenir le statut d'Indien et l'affiliation à des bandes. Les amendements qui nous sont proposés vont permettre à certains d'entre eux de devenir Indiens de plein droit. Toutefois, nous ne leur avons pas rendu un service, car les bandes qui auraient été ouvertes et bien disposées si nous les avions autorisées à exercer leur propre juridiction sans intervenir, vont maintenant résister.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Le vote porte sur l'amendement de M. Epp (Thunder Bay-Nipigon). Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

M. le vice-président: Le vote porte maintenant sur la motion n° 3, modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 3, modifiée, est adoptée.)

M. le vice-président: Les motions n°s 13 et 14 sont groupées aux fins du débat.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose:

Motion n° 13

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4,

a) en retranchant la ligne 24 page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«la majorité des membres de la bande âgés de dix-huit ans révolus.»

b) en retranchant la ligne 26, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

Loi sur les Indiens

«la majorité des membres de la bande âgés de dix-huit ans révolus.»

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles) propose:

Motion n° 14

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en retranchant les lignes 26 à 32, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«la majorité de ses électeurs, fixer les règles d'appartenance à ses effectifs.

(3) Les règles d'appartenance fixées par une bande en vertu du présent article doivent prévoir une procédure d'appel des décisions portant sur l'appartenance à ses effectifs.»

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis particulièrement reconnaissante à mes collègues de la Chambre d'avoir retardé le débat sur ma motion. Je commence à penser qu'on peut compter autant sur les lignes aériennes que sur les postes. C'est avec grand plaisir que je fais cette intervention sur la motion n° 13, qui vise à modifier le projet de loi C-31 à l'étape du rapport.

Quand ce projet de loi a été présenté pour la première fois à la fin de février, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré que cette mesure éliminerait de la Loi sur les Indiens toute discrimination fondée sur le sexe, que la condition d'Indien et l'appartenance à une bande indienne seraient rendues à ceux qui les ont perdues et qu'il serait reconnu aux bandes le pouvoir de décider de l'appartenance à leurs effectifs. Je suis d'accord avec le ministre. Ce sont des principes louables, que le projet de loi ne respecte pas, cependant.

• (1125)

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien nous avons recueilli les témoignages de nombreux Indiens et Indiennes de plein droit et de fait à qui s'appliqueront ces dispositions. Je ne crois pas me tromper en disant que pas un seul témoin ne s'est dit entièrement satisfait des propositions gouvernementales. C'était peut-être trop demander. J'estime que le ministre a réussi dans une large mesure à redresser certains torts.

Je partage cependant beaucoup des inquiétudes en ce qui concerne la Loi sur les Indiens, le projet de loi à l'étude et l'autonomie politique. Je comprends tout cela. J'ai quand même proposé cette motion en réponse aux nombreuses questions que des personnes rétablies dans leurs droits ont soulevées au sujet de leur droit de regard sur les listes de bande et la mise au point des codes de bande. J'ai l'impression qu'on est en train de mijoter une nouvelle version du Boston Tea Party où toutes les règles vont être établies sans que les personnes visées aient quoi que ce soit à dire.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi prévoit qu'une majorité d'élus et non une majorité de membres doit donner son consentement pour que la bande ait droit de regard sur sa propre composition et pour l'établissement de règles d'appartenance. Conformément à la Loi sur les Indiens, un électeur est quelqu'un qui réside habituellement dans la réserve. Compte tenu des difficultés que des bandes éprouvent à l'heure actuelle à loger tous ceux qui veulent vivre dans les réserves... Le ministre sait pertinemment que je me suis penchée sur cette question, sur la nécessité de prévoir des infrastructures de même que des logements plus nombreux et de meilleure qualité, mais en fait il faut remédier à beaucoup de pauvreté et une piètre qualité des logements. Le ministre a hérité de ce problème et devra s'en occuper dans d'autres tribunes à un